



Résolution N° 9

GA-2019-88-RES-09

Objet : Programme de travail et projet de budget pour 2020

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-INTERPOL, réunie en sa 88^{ème} session à Santiago (Chili) du 15 au 18 octobre 2019,

RAPPELANT l'article 8(c) du Statut d'INTERPOL, aux termes duquel l'Assemblée générale a pour fonction d'« examiner et [d']approuver le programme de travail présenté par le Secrétaire Général pour l'année à venir », ainsi que l'article 26(h) du même texte, aux termes duquel le Secrétariat général « établit un plan de travail pour l'année à venir, à présenter à l'examen et à l'approbation du Comité exécutif et de l'Assemblée générale »,

AYANT PRIS CONNAISSANCE du rapport GA-2019-88-REP-18 intitulé « Programme de travail et projet de budget pour 2020 »,

CONSIDÉRANT que le Comité exécutif a approuvé, lors de sa 202^{ème} session, le programme de travail pour 2020 ainsi que les affectations budgétaires correspondantes, conformément au Cadre stratégique d'INTERPOL pour la période 2017 - 2020,

APPROUVE le programme de travail proposé pour 2020 et ses annexes, tels qu'ils figurent dans le rapport ci-dessus mentionné ;

APPROUVE le projet de budget ordinaire proposé pour 2020 – avec des charges opérationnelles (sur la base des ressources financières) d'un montant de 75,4 millions d'EUR et une augmentation de 2,6 % des contributions statutaires par rapport à 2019 –, les transferts depuis, vers et entre les différents fonds de l'Organisation, y compris l'utilisation du Fonds de réserve générale comme le prévoit le Règlement financier, ainsi que les données indicatives pour 2021 et 2022, tels qu'ils figurent dans le rapport ci-dessus mentionné ;

APPROUVE le programme de travail spécial portant sur les activités de l'Organisation à financer à partir des fonds fiduciaires et des comptes spéciaux (sur la base des ressources financières) à hauteur de 50 millions d'EUR ;

APPROUVE l'affectation à la Commission de contrôle des fichiers d'INTERPOL (CCF) d'un budget annuel de 1 144 000 EUR pour 2020.

Adoptée